

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joceline Brideau		Date d'inspection Le 18 août 2026
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de permis 1023019
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1		Numéro de téléphone (506) 395-9568
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux Ratio respecté lors de mon inspection annuelle Observations: • ☐ Collation • ☐ Jeu libre • ☐ Changement de couche • ☐ Lavage des mains • ☐ Lecture interactive d'un livre avec les enfants • ☐ Chansons et comptines • ☐ Dîner • ☐ Préparation à la sieste Discussion: • ☐ Rappel que le registre de présence doit être rempli au moment de l'arrivée et du départ de chaque enfant (entré des heures) sur la feuille de présence prévue à cet effet. • ☐ Discussion sur l'identification des zones de jeux dans l'aire de jeu intérieur • ☐ Discussion concernant la nouvelle feuille de planification des activités quotidiennes que l'éducatrice utilisera. L'éducatrice doit pouvoir démontrer la planification des activités quotidienne au quotidien. Recommandation que la mentore en assurance de la qualité ou l'agente pédagogique puisse offrir un soutien à l'exploitante, afin que celle-ci puisse planifier ses activités quotidiennes. Heures de développement professionnel: L'exploitante doit compléter ou démontrer que les 10 heures exigés sera complété d'ici l'expiration du permis soit en septembre 2026. La garderie est conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé
--

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 août 2026

Date

original signé par
Joceline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"